



## ***Trophées Durabilité & Responsabilité Sociétale Réseau des INSPE / GMF / AFNEE***

### **1. Les objectifs du Trophée D&RS**

Cette opération contribue à la formation et à l'éducation à la durabilité, en visant en particulier à **mieux faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les étudiants des INSPE et de l'ENSFEA, futurs enseignants.**

Les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre de la formation et de l'éducation au développement durable et à la durabilité développée par l'Éducation nationale et les INSPE
- Faire connaître, encourager et valoriser les rôles des étudiants et stagiaires des INSPE et de l'ENSFEA, futurs enseignants en la matière
- Encourager et valoriser l'engagement et les actions concrètes des étudiants et stagiaires en faveur de la transition écologique et de la durabilité
- Mettre en lumière des exemples et pistes de travail pour les élèves et les enseignants

L'opération Trophées D&RS est ouverte aux **étudiants et stagiaires des 32 Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat de l'Éducation ainsi qu'aux étudiants et stagiaires de l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole**, de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

L'opération récompense les **actions en INSPE & les actions en milieu scolaire**, chacune donnant lieu à l'attribution d'un prix spécifique. Chaque INSPE peut présenter une ou plusieurs candidatures portant sur des projets achevés ou en cours de réalisation.

- Action en INSPE : toute action mise en œuvre par les étudiants et stagiaires à titre individuel ou collectif au sein de l'établissement (sensibilisation sur l'année, campagne d'éco-gestes, journée d'études... toute réflexion ayant entraîné une démarche projet au sein de l'établissement).
- Action en milieu scolaire : toute action mise en œuvre par un ou des étudiants ou stagiaires inscrits en INSPE, ou au sein de l'ENSFEA au sein d'un établissement scolaire (sensibilisation sur l'année, campagne d'éco-gestes.. toute réflexion ayant entraîné une démarche projet au sein de l'établissement)



## 2. Participer au prix

- [Une vidéo support de candidature](#)

Les candidats devront produire une vidéo **support de la candidature qui doit se suffire à elle-même**, sans texte de présentation.

La vidéo présente **le projet et la démarche suivie**.

Sa durée est de deux minutes **et trente secondes (2'30) maximum**, générique compris.

Elle doit être de qualité suffisante, afin de valoriser au mieux le contenu présenté. Dans cette perspective, il est possible de bénéficier de conseils techniques (prise de son, montage vidéo), par exemple auprès des équipes du Clemi en académie, ou dans le cadre d'une collaboration avec des étudiants en BTS audiovisuel, ou encore dans le cadre d'une activité culturelle collective mobilisant le pass Culture.

Si la forme compte, **c'est avant tout le contenu qui est important**.

Le jury national se base sur les critères suivants :

- **origine de la démarche** : comprendre l'origine de l'idée, la motivation, ce qui est important pour les élèves et comprendre les effets du dispositif et sa durabilité. Innovant et ou à dupliquer facilement
- **présentation d'un projet global** : une démarche suivie sur un projet d'ensemble et non une succession d'actions ponctuelles
- **dimension collective** : travail collectif, mobilisation des élèves, implication de la communauté éducative, ouverture vers l'extérieur (familles, habitants, commerçants, autres établissements scolaires du territoire, etc.)
- **croisement de plusieurs enjeux** : croisement dans un même projet d'au moins deux thématiques de développement durable ou au moins deux objectifs de développement durable (ODD)
- **dimension partenariale** : partenariat avec les intervenants extérieurs (collectivité territoriale de rattachement, associations, établissements publics, etc.).

**Attention, la vidéo, sur décision du jury, pourra être diffusée sur les supports de communication du Réseau des INSPÉ. Merci de remplir l'autorisation d'exploitation du droit à l'image vidéo.**



- Le formulaire d'accompagnement

Un formulaire type a été établi de façon à faciliter la transmission de renseignements complémentaires à la vidéo. Il précise ainsi les caractéristiques de l'établissement, les classes et le nombre d'élèves concernés, les membres de la communauté éducative impliqués, les partenaires extérieurs associés, les financements éventuels, les thématiques de développement durable couvertes, les ODD concernés, les suites envisagées, etc.

- Modalités de transmission

L'envoi au Réseau des INSPE est réalisé **par la direction ou sous couvert de la direction par le personnel référent EDD**. La transmission du dossier complet (vidéo, formulaire d'accompagnement et autorisation d'exploitation du droit à l'image vidéo) s'effectue **par voie électronique au Réseau des INSPE** : [anne-lise.rotureau@reseau-inspe.fr](mailto:anne-lise.rotureau@reseau-inspe.fr) / [secretariat@reseau-inspe.fr](mailto:secretariat@reseau-inspe.fr).

- Format de la vidéo

Formats autorisés :

- .MOV
- .MPEG-1
- .MPEG-2
- .MPEG4
- .MP4
- .MPG
- .AVI
- .WMV
- .MPEGPS
- .FLV
- 3GPP
- WebM
- DNxHR
- ProRes
- CineForm
- HEVC (h265)

- Le calendrier du prix de l'action durabilité

- **jusqu'au 25 septembre 2024** : dépôt des candidatures auprès du réseau des INSPE
- **entre le 25 septembre et le 17 octobre 2024** : examen et délibérations du jury national
- **18 octobre 2024** : annonce du palmarès national et remise des prix



- Les lauréats



Deux prix seront remis :

- le trophée D&RS action en INSPÉ
- le trophée D&RS action en milieu scolaire

- Des dotations pour les lauréats

La GMF attribue une **dotation de 1000 euros à chaque lauréat (dotation attribuée à l'INSPÉ), pour la poursuite de l'action.**

- Composition du jury

1. Le président du réseau des INSPÉ
2. 2 représentants GMF
3. 2 représentants AFNEE
4. 1 représentant MESR
5. 1 représentant MENJ

Pour toutes questions, merci d'adresser vos demandes à : [anne-lise.rotureau@reseau-inspe.fr](mailto:anne-lise.rotureau@reseau-inspe.fr)  
/ [secretariat@reseau-inspe.fr](mailto:secretariat@reseau-inspe.fr).